

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2023-010

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13199
Situation : Cimetière BILLY
Division : 6 / Carré : D / Allée : 7 - Empl : 3

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, alinéa 8,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

VU la demande présentée par Monsieur RAGEOT Daniel, domicilié, 53 rue Saint Martin appartement 11, 28100 Dreux mandataire de Monsieur RAGEOT Louis Théophile André Achille, domicilié, 19 rue Léon Blum 28100 Dreux, et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 9093 dans le Cimetière BILLY pour une durée de 15 ans.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le **Cimetière BILLY** à compter du 20 juin 2022 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle indiquée de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **19 juin 2037 pour une durée de quinze ans**.

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/190 du 25 octobre 2022

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 09 JAN, 2023

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le

Notification le

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20230109-DEC2023-010-AU
Date de télétransmission : 09/01/2023
Date de réception préfecture : 09/01/2023

Pour le Maire,
L'Adjointe au Maire,

Mariam CISSÉ